

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF2891

présenté par

M. Courbon, Mme Céline Hervieu, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Emmanuel Grégoire, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	10 355 453	0
Livre et industries culturelles	0	10 355 453
TOTAUX	10 355 453	10 355 453
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) à son montant de 2024, soit à hauteur de 35,7 millions d'euros.

Le Gouvernement prévoit une réduction de près de 35 % du FSER dans le PLF 2025, soit une coupe budgétaire de plus de 10 millions d'euros, pour des crédits alloués à plus de 770 radios associatives en France.

Cette diminution inédite, menace directement la pérennité des radios associatives, qui jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires. Ces médias de territoire et du lien social sont souvent les seules à offrir une plateforme d'expression aux citoyens, à garantir la diversité des opinions, et à mettre en lumière les acteurs locaux ou les initiatives citoyennes.

Par ailleurs, elles mènent des actions d'intégration, de formation et d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), ainsi que dans la prévention des Fakes News dans les milieux scolaires et universitaires, dans les quartiers.

Selon l'Union des employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, elles emploient près de 2850 salariés dont 270 journalistes professionnels.

Par cet amendement de repli il s'agit donc de soutenir toutes ces radios associatives en demandant qu'à minima le FSER soit à hauteur de ce qu'il était en 2024.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement :

- prélève 10 355 453 euros à l'action 01 "Livre et lecture" du programme 334 "Livres et industries culturelles"
- abonde de 10 355 453 euros l'action 06 "Soutien à l'expression radiophonique locale" du programme 180 "Presse et médias"